



AVIS DE PUBLICITE

préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin d'assurer la transparence et l'égalité du traitement des candidats potentiels.

DESCRIPTION DU PROJET :

La commune de Biscarrosse souhaite mettre à disposition l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public destiné à un foodtruck proposant une activité de **petite restauration (bar/snacking)**.

LIEU : Site du port de Navarrosse, parcelle cadastrée CR0548p, sise chemin de Navarrosse à Biscarrosse (40600).

OBJET DE L'OCCUPATION : Exploitation d'un terrain communal pour le stationnement d'un foodtruck proposant une activité de **petite restauration (bar/snack)**

PERIODE : du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024

Tout opérateur économique proposant une activité similaire et qui souhaiterait occuper le domaine public susvisé pendant la période demandée, est invité, dans un délai de **30 jours** calendaires suivant la publication du présent avis sur le site de la ville de Biscarrosse, à proposer sa candidature, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Biscarrosse
Service Développement local - Pôle Économique
149 avenue du 14 juillet
40600 Biscarrosse

La candidature doit contenir :

- . **Une lettre de motivation**, adressée à Mme Le Maire, qui devra présenter de manière synthétique le projet d'activité et argumenter les atouts du candidat à l'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal.
- . **Un dossier de présentation** du projet, le plus complet possible, intégrant tous les éléments que le candidat jugera utile à porter à la connaissance d'une commission de sélection (références professionnelles, moyens humains, moyens matériels, services proposés, périodes d'ouverture, développement commercial, fournisseurs, promotion du développement durable et des activités locales, etc.).
- . **Un acte de candidature** présentant les données juridiques du porteur de projet, les données financières.

PROCEDURE DE SELECTION :

A l'issue du délai de 30 jours calendaires suivant la publication du présent avis sur le site de la ville de Biscarrosse, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation du domaine public, selon les critères suivants :

Qualité du projet et de son intégration dans le site (fournir une insertion graphique ou photo du foodtruck)	20 points
Références professionnelles et motivation	10 points
Dispositif mis en place pour assurer la sécurité alimentaire	10 points
Période d'ouverture et amplitude horaire	20 points
Qualité et diversité de la carte	10 points
Grille tarifaire	20 points
Présentation de la démarche de développement durable	10 points